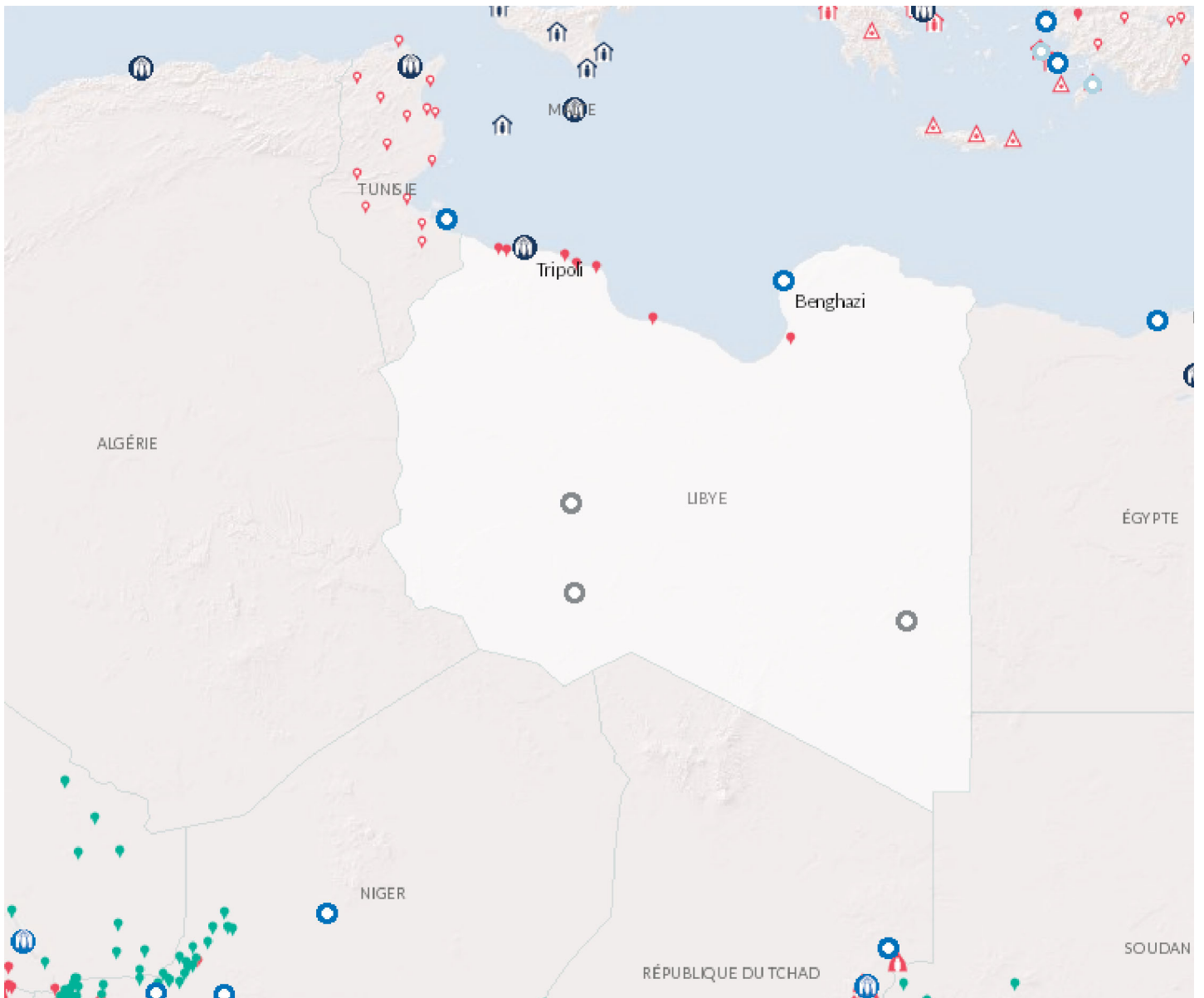


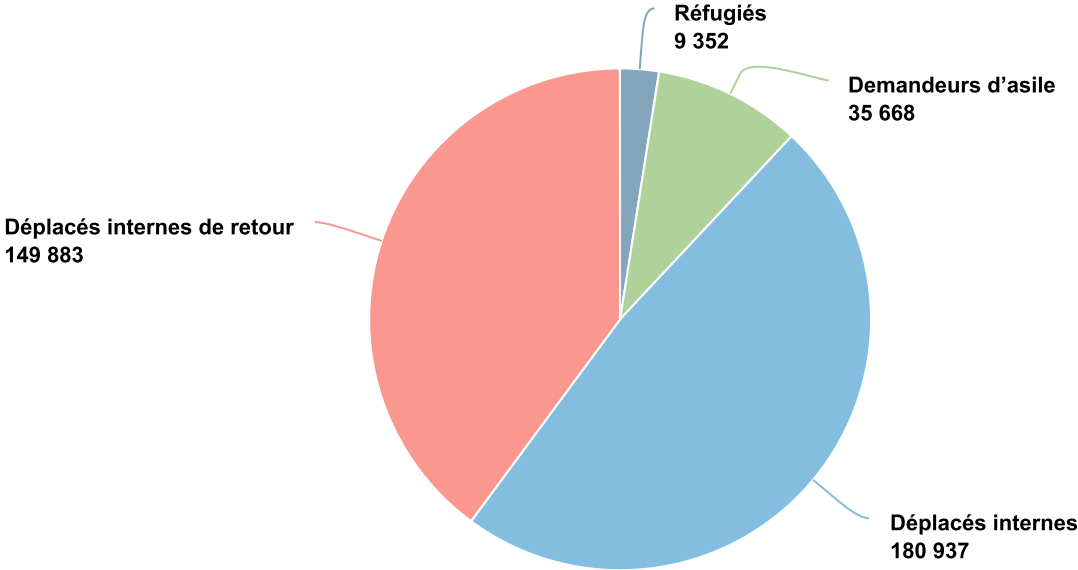
Opération: Libye



Personnes relevant de la compétence du HCR

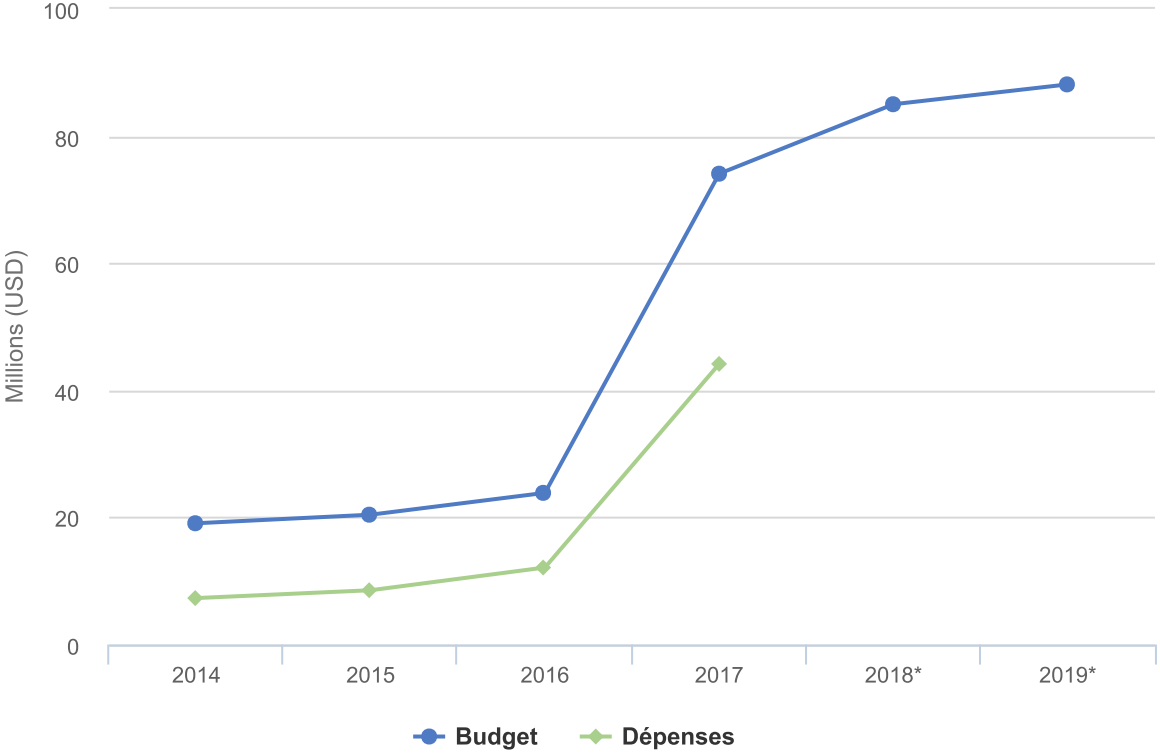
- 43% EN 2017

2017	375,840
2016	662,897
2015	471,653



■ Réfugiés ■ Demandeurs d'asile ■ Déplacés internes
■ Déplacés internes de retour

Budgets et Dépenses - Libye



Environnement opérationnel

D'après le document « Vue d'ensemble des besoins humanitaires 2018 » (HNO), 1,1 million de personnes en Libye auraient besoin d'une aide humanitaire et disposeraient d'un accès limité ou inexistant aux produits de base et services essentiels. Il s'agit de déplacés internes, de rapatriés, de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants. Les personnes relevant de la compétence du HCR sont parmi les plus vulnérables.

En octobre 2018, le HCR avait enregistré plus de 57 600 réfugiés et demandeurs d'asile en Libye, dont plus de 11 000 personnes rien qu'en 2018. Les conditions de vie des réfugiés et des migrants dans les centres de détention demeurent gravement préoccupantes. Le HCR estime que 5 400 individus sont détenus en Libye, dont 3 900 relèvent de sa compétence. De plus, on dénombrait près de 193 600 déplacés internes et plus de 382 200 rapatriés.

Selon les estimations, environ 10 000 demandeurs d'asile auxquels le HCR a accès, auront besoin d'un enregistrement et de documents en 2019, portant le nombre total de réfugiés et demandeurs d'asile à 70 000. Le HCR estime que de 65 000 à 68 000 demandeurs d'asile et réfugiés auront été enregistrés auprès de ses services d'ici à la fin de 2018.

Le rôle du HCR comme institution chef de file pour les secteurs de la protection et des abris/articles non alimentaires, ainsi que comme codirigeant du groupe de travail sur les marchés et les allocations en espèces et la réponse aux migrations mixtes (conjointement avec l'OIM), font de lui un acteur clé dans la structure de coordination de l'action humanitaire en Libye.

La stratégie et les priorités du HCR pour 2019 sont les suivantes :

Protection des déplacés internes et rapatriés. Le HCR vise à atteindre toutes les régions où vivent des Libyens déplacés et rapatriés, si les conditions de sécurité le permettent, en vue de répondre aux besoins de base, garantir la fourniture de services essentiels pour aider à pérenniser les retours, notamment en soutenant le processus de réintégration.

- Investissement dans de larges activités de renforcement de l'asile et de gestion des migrations pour répondre aux mouvements de migrants et réfugiés qui entreprennent des voyages périlleux dans le désert du Sahara et en mer Méditerranée. Il est nécessaire de créer des voies plus régulières et sûres pour que les réfugiés trouvent la sécurité et la protection internationale. Il faut également s'attaquer aux causes à l'origine des déplacements.
- Plaidoyer pour des solutions alternatives à la détention. Les conditions de détention sont déplorables. Le HCR préconise la libération des réfugiés et demandeurs d'asile et de trouver des solutions durables pour les plus vulnérables.
- Multiplier les solutions durables dans des pays tiers pour les réfugiés en Libye.

En 2019, le HCR se concentrera sur les activités suivantes :

- Plaider fermement pour des solutions de substitution à la détention et chercher des possibilités de solutions durables pour les réfugiés qu'ils soient en détention ou dans les communautés urbaines. Cela sera mis en œuvre avec de solides outils d'identification, une gestion robuste des cas individuels et des transferts. En 2019, le HCR continuera d'élargir ses programmes de réinstallation et d'évacuation humanitaire, en plus d'offrir l'option du retour dans un précédent pays d'admission. En 2019, le HCR prévoit de présenter entre 2 000 et 5 000 dossiers de réinstallation, avec la possibilité de porter ce chiffre à 10 000 personnes ces trois prochaines années, par des évacuations et d'autres voies complémentaires.

- Soutenir les déplacés internes et les rapatriés à travers des services de protection, une remise en état des logements et une aide en abris d'urgence. Le HCR espère secourir 100 000 personnes relevant de sa compétence avec une aide au logement en 2019.
- Aider les déplacés internes en leur apportant une aide humanitaire ciblée, un suivi renforcé de protection et des mécanismes d'orientation, ainsi qu'en investissant dans la cohésion sociale par des projets à impact rapide qui bénéficient aux communautés déplacées comme aux communautés d'accueil.
- Améliorer son action en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile qui vivent dans les zones urbaines grâce à ses centres communautaires de jour et à ses équipes mobiles. Le HCR continuera d'assurer l'enregistrement, de fournir une aide médicale, des aides en espèces et une assistance juridique, tout en dispensant une formation professionnelle aux personnes relevant de sa compétence. Il garantira la protection des personnes relevant de sa compétence qui voyagent dans des mouvements mixtes grâce à des interventions humanitaires aux points de débarquement et aux points de passage terrestres. Enfin, il plaidera pour un système de gestion des migrations tenant compte des impératifs de protection.

Chiffres clés :

- 90% des réfugiés et demandeurs d'asile recevront des documents individuels
- 65% des ménages de déplacés internes bénéficieront d'une aide pour satisfaire leurs besoins essentiels et recevront des articles ménagers
- 70 000 réfugiés et demandeurs d'asile seront enregistrés
- 2 000 dossiers seront présentés en vue d'une réinstallation

Budget 2019 révisé - Libye | USD

Le tableau suivant présente le budget révisé par objectif pour cette opération. L'affectation des ressources au niveau des objectifs peut être modifiée en cours d'année selon l'évolution de la situation opérationnelle et des priorités. Le budget courant par pilier tel qu'il apparaît en bas du tableau est mis à jour chaque mois et remplacé par le budget final une fois l'année clôturée.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Environnement de protection favorable			
Institutions et pratiques administratives	833,133	1,298,197	2,131,330
Aide juridique et recours judiciaires	1,766,266	0	1,766,266
Accès au territoire	2,066,266	0	2,066,266
Sous-total	4,665,665	1,298,197	5,963,862
Processus de protection et documents adéquats			
Conditions d'accueil	933,133	0	933,133
Enregistrement et établissements des profils	2,566,266	0	2,566,266
Procédures de détermination du statut de réfugié	1,633,133	0	1,633,133
Documents individuels	733,133	0	733,133
Sous-total	5,865,665	0	5,865,665
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
	0	942,169	942,169
Prévention et interventions liées aux VSS	1,966,266	0	1,966,266
Risques de détention arbitraires	2,366,266	0	2,366,266
Protection des enfants	2,066,266	0	2,066,266
Sous-total	6,398,798	942,169	7,340,967
Besoins de base et services essentiels			
Santé	6,343,133	0	6,343,133
Abris et infrastructures	1,933,133	2,400,000	4,333,133
Articles élémentaires, ménagers et d'hygiène	17,742,020	9,918,830	27,660,851
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	1,933,133	1,000,000	2,933,133
Sous-total	27,951,419	13,318,830	41,270,249
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	1,633,133	1,643,972	3,277,105
Coexistence avec les communautés locales	5,951,348	3,800,000	9,751,348
Sous-total	7,584,481	5,443,972	13,028,453
Solutions durables			
Retour volontaire	1,066,266	0	1,066,266
Réinstallation	3,420,414	0	3,420,414

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Sous-total	4,486,680	0	4,486,680
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	0	700,000	700,000
Relations avec les donateurs	1,033,133	0	1,033,133
Sous-total	1,033,133	700,000	1,733,133
Appui à la logistique et aux opérations			
Approvisionnement et logistique	1,333,133	2,215,662	3,548,795
Gestion des opérations, coordination et appui	1,833,133	3,050,000	4,883,133
Sous-total	3,166,266	5,265,662	8,431,928
Budget 2019 révisé	61,152,106	26,968,830	88,120,936
Augmentation / Diminution	0	0	0
Budget 2019 courant	61,152,106	26,968,830	88,120,936